



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> surveillance des gaz toxiques	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0113-140049/A	<b>Date</b> 2016-02-08
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0113-140049	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-302-7063	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-5-38084 (302)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-03-22</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Berends, Robert	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor302
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2465 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905) 615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 16 Ramillies Road - Bldg P-154 Borden Ontario L0M1C0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	3
1.3 COMPTE RENDU .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	7
2.5 LOIS APPLICABLES .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>8</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	8
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>9</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	9
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>10</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	10
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>12</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	12
L'ENTREPRENEUR DOIT EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT À L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX QUI SE TROUVE À L'ANNEXE A. ....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	13
6.7 PAIEMENT .....	14
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.9 ATTESTATIONS .....	14
6.10 LOIS APPLICABLES .....	15
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	15
6.12 ASSURANCES.....	15
L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉCIDER S'IL DOIT S'ASSURER POUR REMPLIR SES OBLIGATIONS EN VERTU DU CONTRAT ET POUR SE CONFORMER AUX LOIS APPLICABLES. TOUTE ASSURANCE SOUSCRITE OU MAINTENUE PAR L'ENTREPRENEUR EST À SA CHARGE AINSI QUE POUR SON BÉNÉFICE ET SA PROTECTION. ELLE NE DÉGAGE PAS L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ EN VERTU DU CONTRAT, NI NE LA DIMINUE. ....	15
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>16</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	16
SEE ATTACHED. ....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>20</b>
<b>BASE DE PAYEMENT.....</b>	<b>20</b>

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE C .....</b>	<b>21</b>
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	21
SEE ATTACHED. ....	21

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

### **1.2 Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **1.5 Visite facultative des lieux**

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au Détachement des opérations immobilières Borden, 16, route Ramillies, bâtiment P-154, Borden, Ontario, le jeudi 18 février 2016. La visite du site commencera à 10 h.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard un jour d'avance, pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0113-140049

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

tor302

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'envoieront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

#### 3. Liste de noms

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement. »

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### **Définition**

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

### **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

### **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (4 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

**Le soumissionnaire doit démontrer que chaque technicien proposée a :**

1. un diplôme de technicien en électronique;
2. une formation en usine sur l'équipement;
3. un minimum de 5 ans d'expérience de travail avec de l'équipement de surveillance de gaz toxiques.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

**4.1.2.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

**4.1.2.2** Le prix utilisé dans l'évaluation financière sera calculé conformément à l'annexe B, Base de paiement. Des taux fermes seront établis pour les besoins fermes de l'année contractuelle et les quatre années optionnelles. Le total de l'année contractuelle 1 et des quatre années optionnelles servira de prix d'évaluation de la soumission.

Clause du *Guide des CCUA A0220T* (2013-04-25) Évaluation du prix

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### 5.2.3.4 Études et expérience

5.2.3.4.1 Clause du *Guide des CCUA A3010T* (2010-08-16) Études et expérience

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

See attached.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010C (2015-09-03) Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat s'étend sur un an à compter de la date de conclusion du contrat.

#### **6.4.2 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 4 période(s) supplémentaire(s) de 1 année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 5 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Robert Berends  
Supply Specialist  
Public Works and Government Services Canada  
Acquisitions Branch  
33 City Centre Drive, Suite 480C  
Mississauga, Ontario  
L5B 2N5  
Telephone: 905-615-2465  
E-mail address: robert.berends@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

## 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.7. Paiement

### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.  
OU
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.9 Attestations

### 6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2015-09-03) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

#### **6.12 Assurances**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## ANNEXE A

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX

#### 1. Contexte

Le Détachement des Opérations immobilières Borden (Dét Ops Imm Borden) du ministère de la Défense nationale (MDN) est responsable de la surveillance des gaz toxiques dans l'enceinte de la BFC Borden. La surveillance comprend l'installation, l'étalonnage et la certification de la maintenance et de la réparation des systèmes de surveillance des gaz toxiques dans les bâtiments, les structures et les systèmes de la BFC Borden, dont la liste figure à l'annexe B, Base de paiement. Pour assumer cette responsabilité, le MDN doit conclure avec un entrepreneur un contrat de surveillance des gaz toxiques pour toutes les unités de la BFC Borden, en Ontario.

#### 2. Objectif

L'entrepreneur doit mettre en place un programme de certification complet pour l'équipement de surveillance des gaz toxiques situés dans l'enceinte de la BFC Borden supervisé par le responsable de projet.

#### 3. Portée

3.1. Le contrat porte sur l'installation, l'entretien, l'étalonnage, la certification et la réparation de l'équipement de surveillance des gaz toxiques ainsi que des dispositifs et du matériel connexe.

3.2. Tous les travaux doivent être effectués par du personnel qualifié, selon les codes, les règlements et les directives en vigueur.

3.3. Une fois complétés, tous les travaux doivent être validés par le responsable de projet.

3.4. Toute dérogation aux directives ou aux références doit être approuvée au préalable par le responsable de projet.

3.5. L'entrepreneur doit informer le responsable de projet de toute réparation immédiate (sécurité des personnes) nécessaire pour maintenir l'équipement en état de fonctionner.

3.5.1. Les travaux de réparation ne doivent pas commencer avant d'avoir obtenu l'approbation du responsable de projet.

3.5.2. L'autorisation verbale pour les travaux de réparation sera suivie d'un arrangement technique et concernera seulement le travail nécessaire pour remettre l'équipement en état de fonctionner.

3.5.3. Les demandes de travaux de réparation qui ne sont pas de nature urgente doivent être soumises à l'approbation du responsable de projet sous forme d'estimation écrite donnant une description détaillée du travail requis.

3.6. Équipement concerné par le présent contrat :

3.6.1. Les types d'équipement sur lesquels le travail sera exécuté sont décrits en détail à l'annexe A.

3.6.2. De l'équipement peut être ajouté ou retiré du contrat en tout temps.

#### 4. Références

Tous les travaux doivent être effectués conformément aux dernières versions des ouvrages de référence suivants.

- *Code national du bâtiment du Canada*
- Guide to Occupational Exposure Values 2014 de l'ACGIH
- *Code canadien de l'électricité*
- *Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario*
- C-02-040-009/AG-001, Normes de sécurité générales du MDN
- CSA B52.10, Code sur la réfrigération mécanique
- Ordres de sécurité de la BFC Borden
- Instruction permanente d'administration de la Base des Forces canadiennes Borden (IPABB) 1004, Prévention des déversements et intervention en cas de déversement
- Tous les codes et toutes les normes applicables de l'industrie

#### 5. Certification de l'entrepreneur

5.1. Tous les techniciens de l'entrepreneur doivent détenir les certifications valides suivantes :

- 5.1.1. De la formation en usine sur la majeure partie de l'équipement indiqué à l'annexe A
- 5.1.2. Un diplôme de technicien en électronique
- 5.1.3. 5 ans d'expérience de travail avec de l'équipement de surveillance de gaz toxiques

#### 6. Tâches

5.2. L'entrepreneur doit fournir toute la supervision, la main-d'œuvre, les matériaux, les tests de gaz et l'équipement nécessaires pour procéder à l'installation, l'entretien, l'étalonnage et la réparation de l'équipement compris dans le présent contrat.

5.3. L'entrepreneur doit effectuer deux fois par an un étalonnage et une vérification de la certification de tous les systèmes de surveillance de gaz toxiques, en vertu de l'autorisation de tâche DND 663 de TPSGC.

5.4. L'entrepreneur doit vérifier et étalonner tout l'équipement requis.

5.5. L'entrepreneur doit vérifier le fonctionnement des alarmes, des lumières, et de l'équipement auxiliaire commuté, y compris des ventilateurs aspirants et des volets.

5.6. L'entrepreneur doit se départir des contenants ayant servi aux tests, des capteurs défectueux et de l'équipement dans un site de l'extérieur de l'enceinte du MDN approuvé par la province, conformément aux exigences d'Environnement Canada.

5.7. Pendant toute la durée du présent contrat, l'entrepreneur doit recommander les améliorations à apporter à l'équipement et aux emplacements de l'équipement ainsi que tout ce qui permettra de faciliter la surveillance des gaz toxiques à la BFC Borden.

## 6. Certification

6.1. L'entrepreneur devra placer sur chaque système de surveillance un autocollant indiquant qu'il est bon état et fonctionne correctement, ainsi que le nom de la compagnie, la date de conformité et les initiales de l'inspecteur.

6.2. L'entrepreneur doit aussi fournir un rapport détaillé indiquant la date de l'inspection, le nom du technicien ayant effectué les travaux, l'emplacement de l'équipement, le fabricant de l'équipement, le numéro de pièce de l'équipement, le type de gaz détecté et le taux d'alarme.

## 7. Conditions liées au site

7.1. Aucune instruction militaire normale ne doit être interrompue pour réaliser les travaux prévus dans le contrat. À moins que le responsable de projet ne l'autorise, tout le personnel, y compris l'entrepreneur, se verra refuser l'accès aux zones dangereuses pendant une activité d'instruction. L'entrepreneur doit, au cours de son examen préliminaire des lieux, consulter le responsable de projet, au besoin, afin de confirmer les heures et les zones touchées pour ensuite planifier son travail en conséquence. L'entrepreneur n'a droit à aucun paiement additionnel si jamais son travail est interrompu en raison d'une activité d'instruction. L'entrepreneur doit se renseigner au sujet de l'instruction proposée.

7.2. L'entrepreneur doit être disponible et effectuer les travaux dans les 24 heures après avoir reçu une demande de service courante. L'entrepreneur doit répondre dans les 4 heures à toutes les demandes de service d'urgence. Il devra faire tout son possible pour effectuer les travaux le même jour.

7.3. Aucun hébergement n'est disponible sur les lieux.

7.4. Il n'est pas possible d'entreposer de l'équipement servant aux tests de gaz ou à d'autres fins sur le site.

## 8. Procédures

8.1. Avant de se rendre à la BFC Borden, l'entrepreneur doit en informer le responsable de projet, et lui indiquer la durée prévue de sa visite ainsi que la portée du travail qu'il compte effectuer.

8.2. L'entrepreneur doit avoir en sa possession une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, qu'il devra présenter ou remettre temporairement à un responsable pour avoir accès aux différents édifices et aux diverses zones de la BFC Borden.

### 9. Accès aux zones de travail

9.1. Si la nature des travaux l'exige, l'entrepreneur devra communiquer avec le responsable de projet qui lui fera signer un registre pour obtenir les clés permettant d'accéder aux divers secteurs où se trouve l'équipement.

## 10. Délais de réponse pour les services réguliers et les services urgents

10.1. L'entrepreneur doit offrir un service 24 heures par jour.

10.2. En cas d'urgence, l'entrepreneur doit, après avoir obtenu une autorisation verbale du responsable de projet, effectuer les travaux dans un délai de quatre (4) heures. Le responsable de projet produira un formulaire MDN 626, Autorisation de tâches, aussitôt qu'il le pourra.

10.3. L'entrepreneur ne doit refuser aucun appel de service et doit entreprendre les travaux dans les douze (12) heures après avoir reçu l'appel du responsable de projet, et ce, moins d'un jour après avoir accepté l'estimation. Des « circonstances particulières » constituent l'unique autre raison d'un retard acceptable (par circonstances particulières, on entend un retard dans la livraison de l'équipement ou du matériel imputable au fournisseur). Une fois les travaux commencés, ils doivent être achevés sans interruption.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 11. Produits livrables

11.1. Chaque élément réparé doit être installé de manière professionnelle, conformément aux spécifications, aux dessins et aux directives des documents de référence.

11.2. Chaque réparation doit faire l'objet d'un test et les résultats de ces tests doivent être remis au responsable de projet. Les réparations doivent atteindre ou dépasser les exigences et les normes spécifiées dans les documents de référence.

11.3. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des rapports, des attestations, des permis et des inspections de la CNTS et de l'OSIE relatifs à tout l'équipement couvert dans le contrat.

## 12. Rapports de service

12.1. L'entrepreneur doit remettre un rapport détaillé au responsable de projet tous les semestres dans les quatorze(14) jours suivant l'inspection des installations.

12.2. Le rapport doit inclure les renseignements suivants, sans s'y limiter :

- Numéros des bâtiments et adresse/nom du bâtiment;
- Aperçu des travaux réalisés, des constatations et des mesures de suivi nécessaires;
  
- Copie des résultats de l'inspection, y compris :
  - o Certificat de conformité à la norme qui s'applique;
  - o Liste de l'équipement qui nécessite une réparation ou un entretien;
  - o Recommandations concernant les changements structuraux ou procéduraux qui permettraient de faciliter la surveillance des gaz toxiques à la BFC Borden;

12.3. Une évaluation détaillée des réparations doit être soumise au responsable de projet qui devra donner son approbation avant que les réparations ne puissent débiter.

## 13. Autorisation de travail

13.1. Quand l'entrepreneur recevra l'acceptation de l'offre à commandes, il sera avisé par le responsable de projet du nom des personnes autorisées à faire les demandes de services. Les travaux entrepris à la demande d'autres personnes que celles figurant sur la liste fournie par le responsable de projet seront effectués entièrement au risque de l'entrepreneur, et ne seront pas payés.

13.2. Le responsable de projet se réserve le droit de rejeter toute estimation qu'il jugerait déraisonnable.

13.3. Lorsqu'une estimation est acceptée, une demande de service est effectuée au moyen d'un formulaire DND 626, Autorisation des tâches, qui doit être signé par un employé autorisé du MDN.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE B**

### **BASE DE PAYEMENT**

Pièces jointes.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0113-140049  
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor302  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE C**

### **LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Consultez les documents ci-joints.

**Annex A**

**Basis of Payment**

**1A) Contract Year 1 - April 1, 2016 to 31 March 2017**

Firm, all-inclusive price for semi-annual Preventative Maintenance Inspection (PMI) Service in accordance with Annex A, Statement of Work, including inspection report, deficiency list with quotations for repairs for all the buildings.

Table 1 – List of all Buildings requiring PMI.

Item No.	Build-ing	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for all equipment listed under item number
1	A-281	26 Mitchell	AMC	VT225	VT225-91AG	CO	\$ _____
2	BP-81	Officers Lane	AMC	1AVC	1AVC09076		\$ _____
				AMC-Dsi-91A		CO	
				AMC-Dsi-91A		NO <sub>2</sub>	
3	CFAD-208	Second Ave	AMC	1aAVC	1AVC-13031		\$ _____
				Dsi-91-91A		CO	
				Dsi-91-91A		NO <sub>2</sub>	
4	BP-84	15 Officers Lane	AMC	1040VC	10404041		\$ _____
					1040VC	CO	









		Outside of office		AMC	128-20				CO	
		Repair Shop		AMC	VT111F				CO	
		Outside of office		AMC	1228-20				CO	
		Pit		AMC	270BD0				O <sub>2</sub>	
		Outside of office		AMC	1228-20				CO	
		Above pit		AMC	3618				CH <sub>4</sub>	
12	A-146	Engine Classrooms	221 Craftsman Road	AMC	1400		1400020212			\$ _____
					2701				CO	
					210				NO <sub>2</sub>	
					2701				CO	
					210				NO <sub>2</sub>	
13	A-81		246 Craftsman Road	Enmet	ARJAY PG-2000		914304			\$ _____
					Enmet Gold				CO	
					Enmet Gold				CO	
					Enmet Gold				CO	
					Enmet Gold				NO <sub>2</sub>	
					Enmet Gold				NO <sub>2</sub>	
					Enmet Gold				NO <sub>2</sub>	
					Enmet Gold				NO <sub>2</sub>	
14	O-178	Well #6	200 Cambrai Road	Wallace and Tiernan	ACTEC 35		A1700 1884-00			\$ _____
					ACTEC 35				Cl	

15	P-189	Wash Rack (Mechanical Rm)	61A Ramillies Road	MSA	TGM4	958M00113 9		\$ _____
							CO	
							CO	
16	P-171	Roads and Grounds	16F Ramillies Road	Vulcain	201C	*		\$ _____
					201T		CO	
					201T		CO	
					201T		NO <sub>2</sub>	
					201T		NO <sub>2</sub>	
17	P-157	MP Training	681 Cambrai Road	AMC	1AD1	1AD108131		\$ _____
					1228-20		CO	
					1228-20		CO	
18	P-156	400 Sqm Garage	80 Ramillies Road	AMC	1400	140002035		\$ _____
					2701		CO	
					2828A1		NO <sub>2</sub>	
					3618		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>	
19	P-154	Natural Resources Garage	16 Ramillies Road	AMC	LVAC	LV10015		\$ _____
					1222-2		CO	
					1222-2		NO <sub>2</sub>	
					1228-20		CO	
					1228-28		NO <sub>2</sub>	

20	P-154	Line Crew	16 Ramillies Road	AMC	1AD1	11053			\$ _____
					1222-2		CO		
					1222-2		NO <sub>2</sub>		
21	P-151		61 Ramillies Road	MSA	NMUX-100	96WA004			\$ _____
					200		CO		
					200		NO <sub>2</sub>		
					3610T		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
22	O-177	Body Shop	45A Maintenance Road	AMC	1A12	9065			\$ _____
					Dsj-91A		CO		
					Dsj-91A		NO <sub>2</sub>		
				Analox	SA 1 R04 AC 22 N 98 5	AB009625	CO		
23	S-113	Ranger Building	Market Garden Cres	AMC	1A22	9067			\$ _____
		Open Garage			Dsj-91A		CO		
					Dsj-91A		NO <sub>2</sub>		
		Small Engine Storage		AMC	1A22	9019			
					Dsj-91A		CO		
					Dsj-91A		NO <sub>2</sub>		







26	O-144	Water & Sewage	164B Cambrai	AMC	1AD2	10007		\$ _____
		Garage			1222-02		CO	
					1222-02		NO <sub>2</sub>	
					1222-02		CO	
					1222-02		NO <sub>2</sub>	
27	A-176	Billy Bishop Centre	90 Craftsman Road	AMC	1AVC-LVAC	14008		\$ _____
		Warehouse			Dsi-91A		CO	
					Dsi-91A		NO <sub>2</sub>	
		Office		AMC	1AVC-LVAC	14007		
					Dsi-91A		CO	
					Dsi-91A		NO <sub>2</sub>	
28	O-143	Data Centre	37 Centurion Close	MSA	M-5300	93W011635		\$ _____
		Battery Room			H2 Senso		H	
					H2 Senso		H	
					H2 Senso		H	
					H2 Senso		H	
		Chiller Room		AMC	1400	02-09003		
					GenIR-1		R-134A	
					GenIR-2		R-134A	
					GenIR-3		R-134A	
		Rm 129		Honeywell	301EMRP	23100619		
					301RFS		R407C	



31	O-186	Well #1	78A River Road	AMC	1A12-TX	14004		\$ _____
					297BA1	14012	Cl	
32	H-17	Hangar 17 Chemical Storage Area	26 Mitchell Rd	AMC	1A1T 3468	1A1207068	Flammables	\$ _____
33	H-18	Hangar 18	60 Mitchell Road	MSA	TGM8-EMS	133305-15		\$ _____
					UNTGS		CO	
					UNTGS		CO	
					UNTGS		CO	
					UNTGS		NO <sub>2</sub>	
					UNTGS		NO <sub>2</sub>	
					UNTGS		NO <sub>2</sub>	
					UNTGS		CO	
					UNTGS		NO <sub>2</sub>	
34	CFAD 228	Pump House	11 Fifth Ave	AMC	1AVC	90073		\$ _____
					Dsi-91A		CO	
					Dsi-91A		NO <sub>2</sub>	
35	E-180	Well #4	184 River Road	AMC	1A12-TX-X 297BA1	1208077		\$ _____
							Cl	
36	E-186	Fire Hall		CET	SCS-8072CO/NO2 1222	D9802A941		\$ _____
				AMC			CO	





**1B) Contract Year 1 - Task Authorized Requirement for Repair Service (On an “As and When Requested Basis”)**

1.1 Service Calls (including emergency calls)

When authorized by the Project Authority (PA) or other authorized personnel, must include one (1) hour of on-site productive labour, travel expenses and other overhead costs. If the service call exceeds one (1) day, no additional Service Call rates will apply. Service Call charge will not apply if the Contractor is already on-site for other work.

Item	Description	Tradesman	Helper
1	<b>During regular working hours</b> (Monday to Friday, 07:30 to 1600)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
2	<b>Outside regular working hours</b> (Monday to Saturday)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
3	<b>Sunday and Statutory Holidays</b>	\$ _____ /call	\$ _____ /call

1.2 Labour ( Labour only in addition to article 2.1)

Item	Description	Tradesman	Helper
1	<b>During regular working hours</b> (Monday to Friday, 07:30 to 1600)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
2	<b>Outside regular working hours</b> (Monday to Saturday)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
3	<b>Sunday and Statutory Holidays</b>	\$ _____ /call	\$ _____ /call

**1C) Contract Year 1 - Material and Replacement Parts**

Parts supplied by the Contractor (other than free issue) will be priced at the Contractor's laid down cost plus a mark-up of \_\_\_\_\_ %.

1.3 Laid Down Cost-Mark-up

For the purpose of this solicitation and any subsequent Contract, “Laid Down Cost” shall be defined as: The cost incurred by the supplier to acquire a specific product or service to the government, exclusive of the Goods and Services and/or Harmonized Sales Tax. The Mark-up includes applicable purchasing expense (less trade discounts), internal handling and general administrative expenses plus profit.

**2A) Option Years 1 and 2 Firm Pricing**

Firm, all-inclusive price for semi-annual Preventative Maintenance Inspection (PMI) Service in accordance with Annex A, Statement of Work, including inspection report, deficiency list with quotations for repairs for all the buildings.

Table 1 – List of all Buildings requiring PMI.

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
1	A-281	26 Mitchell	AMC	VT225	VT225-91AG	CO	\$ _____	\$ _____
2	BP-81	Officers Lane	AMC	1AVC	1AVC09076		\$ _____	\$ _____
				AMC-Dsi-91A		CO		
				AMC-Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
3	CFAD-208	Second Ave	AMC	1aAVC	1AVC-13031		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91-91A		CO		
				Dsi-91-91A		NO <sub>2</sub>		
4	BP-84	15 Officers Lane	AMC	1040VC	10404041		\$ _____	\$ _____
				1040VC		CO		
				1040VC		NO <sub>2</sub>		
				1040VC				
			AMC	1040VC	1040VC			

Item No.	Build- ing	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
				1040VC		CO		
				1040VC		NO <sub>2</sub>		
5	A-254	221 Craftsman	AMC	1022-M5	M1292132		\$ _____	\$ _____
				AMC-S2e		CO		
				AMC-S2e		CO		
				AMC-S2e		CO		
				AMC-S2e		CO		
	A-254		AMC	M1292126				
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M3	M1292130			
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	1022-M3	M129125			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2282		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M2	M1292121			
				S2e		CO		
				S2e		CO		

Item No.	Build- ing	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
			AMC	102-M2	M1292128			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M2	M1292123			
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	1022-M2	M1292127			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2282		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M2	M1292122			
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	1022-M5	M1292129			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2282		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M4	M1292124			
				S2e		CO		
				S2e		CO		
				S2e		CO		
				S2e		CO		



Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
			<b>AMC</b>	<b>1A22</b> Dsi-91A	<b>9029</b>	CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
8	A-252	Hanger Road	<b>AMC</b>	<b>1022T</b> 3618	<b>12298015</b>	NO <sub>2</sub>	\$ _____	\$ _____
9	A-218	167 Hangar Road	<b>AMC</b>	<b>1AVC</b>	<b>8058</b>		\$ _____	\$ _____
			<b>AMC</b>	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			<b>AMC</b>	1222-02		CO		
			<b>AMC</b>	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			<b>AMC</b>	1222-02		CO		
			<b>AMC</b>	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			<b>AMC</b>	1222-02		CO		
			<b>AMC</b>	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			<b>AMC</b>	1222-02		CO		
			<b>AMC</b>	<b>1AVC</b>	<b>8059</b>			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			<b>AMC</b>	<b>1A22</b>	<b>9020</b>			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
10	CFAD-209	Second Ave	Enmet	66-RLU2	964953		\$ _____	\$ _____
				AMC-122		CO		
				AMC-122		NO <sub>2</sub>		
11	A-154	21 Spitfire Lane	AMC	1400-02	14-02 10001		\$ _____	\$ _____
			AMC	128-20		CO		
			AMC	VT111F		CO		
			AMC	1228-20		CO		
			AMC	270BD0		O <sub>2</sub>		
			AMC	1228-20		CO		
			AMC	3618		CH <sub>4</sub>		
12	A-146	221 Craftsman Road	AMC	1400	140002021 2		\$ _____	\$ _____
				2701		CO		
				210		NO <sub>2</sub>		
				2701		CO		
				210		NO <sub>2</sub>		
13	A-81	246 Craftsman Road	Enmet	ARJAY PG-2000	914304		\$ _____	\$ _____
				Enmet Gold		CO		
				Enmet Gold		CO		
				Enmet Gold		CO		
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		
14	O-178	200 Cambrai Road	Wallace and Tiernan	ACTEC 35	A1700 1884-00		\$ _____	\$ _____
				ACTEC 35		Cl		
15	P-189	61A Ramillies Road	MSA	TGM4	958M0011 39		\$ _____	\$ _____
						CO		
						CO		
16	P-171	16F Ramillies Road	Vulcain	201C	*		\$ _____	\$ _____
				201T		CO		
				201T		CO		
				201T		NO <sub>2</sub>		
				201T		NO <sub>2</sub>		
17	P-157	681 Cambrai Road	AMC	1AD1	1AD108131		\$ _____	\$ _____
				1228-20		CO		
				1228-20		CO		
18	P-156	80 Ramillies Road	AMC	1400	140002035		\$ _____	\$ _____
				2701		CO		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
				2828A1		NO <sub>2</sub>		
				3618		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
19	P-154	16 Ramillies Road	AMC	LVAC	LV10015		\$ _____	\$ _____
				1222-2		CO		
				1222-2		NO <sub>2</sub>		
				1228-20		CO		
				1228-28		NO <sub>2</sub>		
20	P-154	16 Ramillies Road	AMC	1AD1	11053		\$ _____	\$ _____
				1222-2		CO		
				1222-2		NO <sub>2</sub>		
21	P-151	61 Ramillies Road	MSA	NMUX-100	96WA004		\$ _____	\$ _____
				200		CO		
				200		NO <sub>2</sub>		
				3610T		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
22	O-177	45A Maintenance Road	AMC	1A12	9065		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
			Analox	SA 1 R04 AC 22 N 98 5	AB009625	CO		
23	S-113	Market Garden Cres	AMC	1A22	9067		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1A22	9019			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1AVC	9071			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
24	O-166	30 Ortona	AMC	1022R	12298078		\$ _____	\$ _____
				1022R		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
			AMC	1022R	12295440			
				GenIR-R		R-124		
25	O-95	45 Maintenance Road	AMC	ID2000-N1	11002		\$ _____	\$ _____
				400-CO		CO		









Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
29	O-111	247 Cambrai	AMC	1AVC	8059		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1AVC	8060			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1AVC	10016			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
30	O-97	164C Cambrai Road	AMC	1A12	8078		\$ _____	\$ _____
				297BA1		Cl		
			AMC	1A1s-TX-X	10016			
				VT111F		CO		
31	O-186	78A River Road	AMC	1A12-TX	14004		\$ _____	\$ _____
				297BA1	14012	Cl		
32	H-17	26 Mitchell Rd	AMC	1A1T	1A1207068		\$ _____	\$ _____



Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
37	O-155	53 Centurion Close	AMC	1AVC	9075		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
38	T-118	122 Ramillies Road	AMC	1A22-TT	12010		\$ _____	\$ _____
				310e		CO <sub>2</sub>		
				310e		CO <sub>2</sub>		
39	S-160	38 Market Garden	Wallace & Tiernan	ACUTEK 35	8506-0F		\$ _____	\$ _____
				ACUTEK 35		Cl		
			AMC	1ACO	10046	CO		
40	T-157	Atlantic Road	Honeywell	Vulcain 301C	XCLEAB005 2		\$ _____	\$ _____
				201T		CO		
				201T		NO <sub>2</sub>		
41	T-148	122A Ramillies Road	AMC	1A12-TX	12012		\$ _____	\$ _____
				310e		CO		
42	T-126	100 Ramillies Road	AMC	Transmitters Only			\$ _____	\$ _____
				2751		CO		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 1	Firm Price for Option Year 2
				2751		CO		
				2751		CO		
				2751		CO		
			AMC	1022-D2	12200006			
						CO		
						CO		
						CO		
						CO		
						CO		
			AMC	1022	4042			
				3618		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
43	S-161	40 Market Garden Cres	AMC	1ACO	10047	CO	\$ _____	\$ _____
				Sensor on board				

**2B) Task Authorized Requirement for Repair Service (On an “As and When Requested Basis”) – For Option Year 1 and 2**

1.4 Service Calls (including emergency calls)

When authorized by the Project Authority (PA) or other authorized personnel, must include one (1) hour of on-site productive labour, travel expenses and other overhead costs. If the service call exceeds one (1) day, no additional Service Call rates will apply. Service Call charge will not apply if the Contractor is already on-site for other work.

Item	Description	Tradesman	Helper
1	<b>During regular working hours</b> (Monday to Friday, 07:30 to 1600)	\$ /call	\$ /call
2	<b>Outside regular working hours</b> (Monday to Saturday)	\$ /call	\$ /call
3	<b>Sunday and Statutory Holidays</b>	\$ /call	\$ /call

1.5 Labour ( Labour only in addition to article 2.1)

Item	Description	Tradesman	Helper
1	<b>During regular working hours</b> (Monday to Friday, 07:30 to 1600)	\$ /call	\$ /call
2	<b>Outside regular working hours</b> (Monday to Saturday)	\$ /call	\$ /call
3	<b>Sunday and Statutory Holidays</b>	\$ /call	\$ /call

**2C) Material and Replacement Parts – For Option Year 1 and 2**

Parts supplied by the Contractor (other than free issue) will be priced at the Contractor's laid down cost plus a mark-up of \_\_\_\_%.

1.6 Laid Down Cost-Mark-up

For the purpose of this solicitation and any subsequent Contract, “Laid Down Cost” shall be defined as: The cost incurred by the supplier to acquire a specific product or service to the government, exclusive of the Goods and Services and/or Harmonized Sales Tax. The Mark-up includes applicable purchasing expense (less trade discounts), internal handling and general administrative expenses plus profit.

**3A) Option Years 3 and 4 Firm Pricing**

Firm, all-inclusive price for semi-annual Preventative Maintenance Inspection (PMI) Service in accordance with Annex A, Statement of Work, including inspection report, deficiency list with quotations for repairs for all the buildings.

Table 1 – List of all Buildings requiring PMI.

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
1	A-281	26 Mitchell	AMC	VT225	VT225-91AG	CO	\$ _____	\$ _____
2	BP-81	Officers Lane	AMC	1AVC	1AVC09076	CO	\$ _____	\$ _____
				AMC-Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
				AMC-Dsi-91A				
3	CFAD-208	Second Ave	AMC	1aAVC	1AVC-13031		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91-91A		CO		
				Dsi-91-91A		NO <sub>2</sub>		
4	BP-84	15 Officers Lane	AMC	1040VC	10404041		\$ _____	\$ _____
					1040VC	CO		
					1040VC	NO <sub>2</sub>		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
			AMC	1040VC	1040VC			
				1040VC		CO		
				1040VC		NO <sub>2</sub>		
5	A-254	221 Craftsman	AMC	1022-M5	M1292132		\$ _____	\$ _____
				AMC-S2e		CO		
				AMC-S2e		CO		
				AMC-S2e		CO		
				AMC-S2e		CO		
	A-254		AMC	M1292126				
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M3	M1292130			
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	1022-M3	M129125			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2282		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M2	M1292121			

Item No.	Build- ing	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	102-M2	M1292128			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M2	M1292123			
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	1022-M2	M1292127			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2282		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M2	M1292122			
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	1022-M5	M1292129			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2282		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1022-M4	M1292124			
				S2e		CO		
				S2e		CO		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				S2e		CO		
				S2e		CO		
			AMC	1022-M4	M1292123			
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
				2281		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1A12-TX-X	1A12TX-10031			
				GENIR-R		R-123		
6	A-256	190 Hangar Road	AMC	1AD1	10085		\$ _____	\$ _____
				1222-02		NO <sub>2</sub>		
				1222-03		CO		
				1222-04		NO <sub>2</sub>		
				1222-05		CO		
7	A-254	325 Lundy Lane	AMC	1A22	9066		\$ _____	\$ _____
				DS1-91A		CO		
				DS1-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1A22	9030			
				Dsi-91A		CO		
						NO <sub>2</sub>		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				Dsi-91A				
			<b>AMC</b>	<b>1A22</b>	<b>9029</b>			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
8	A-252	Hanger Road	<b>AMC</b>	<b>1022T</b>	<b>12298015</b>		\$ _____	\$ _____
				3618		NO <sub>2</sub>		
9	A-218	167 Hangar Road	<b>AMC</b>	<b>1AVC</b>	<b>8058</b>		\$ _____	\$ _____
			AMC	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1222-02		CO		
			AMC	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1222-02		CO		
			AMC	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1222-02		CO		
			AMC	1222-02		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1222-02		CO		
			<b>AMC</b>	<b>1AVC</b>	<b>8059</b>			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			<b>AMC</b>	<b>1A22</b>	<b>9020</b>			
				Dsi-91A		CO		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
10	CFAD-209	Second Ave	Enmet	66-RLU2	964953		\$ _____	\$ _____
				AMC-122		CO		
				AMC-122		NO <sub>2</sub>		
11	A-154	21 Spitfire Lane	AMC	1400-02	14-02 10001		\$ _____	\$ _____
			AMC	128-20		CO		
			AMC	VT111F		CO		
			AMC	1228-20		CO		
			AMC	270BD0		O <sub>2</sub>		
			AMC	1228-20		CO		
			AMC	3618		CH <sub>4</sub>		
12	A-146	221 Craftsman Road	AMC	1400	140002021 2		\$ _____	\$ _____
				2701		CO		
				210		NO <sub>2</sub>		
				2701		CO		
				210		NO <sub>2</sub>		
13	A-81	246 Craftsman Road	Enmet	ARJAY PG-2000	914304		\$ _____	\$ _____
				Enmet Gold		CO		
				Enmet Gold		CO		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				Enmet Gold		CO		
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		
				Enmet Gold		NO <sub>2</sub>		
14	O-178	200 Cambrai Road	Wallace and Tiernan	ACTEC 35	A1700 1884-00		\$ _____	\$ _____
				ACTEC 35		Cl		
15	P-189	61A Ramillies Road	MSA	TGM4	958M0011 39		\$ _____	\$ _____
						CO		
						CO		
16	P-171	16F Ramillies Road	Vulcain	201C	*		\$ _____	\$ _____
				201T		CO		
				201T		CO		
				201T		NO <sub>2</sub>		
				201T		NO <sub>2</sub>		
17	P-157	681 Cambrai Road	AMC	1AD1	1AD108131		\$ _____	\$ _____
				1228-20		CO		
				1228-20		CO		

Item No.	Build- ing	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
18	P-156	80 Ramillies Road	AMC	1400	140002035		\$ _____	\$ _____
				2701		CO		
				2828A1		NO <sub>2</sub>		
				3618		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
19	P-154	16 Ramillies Road	AMC	LVAC	LV10015		\$ _____	\$ _____
				1222-2		CO		
				1222-2		NO <sub>2</sub>		
				1228-20		CO		
				1228-28		NO <sub>2</sub>		
20	P-154	16 Ramillies Road	AMC	1AD1	11053		\$ _____	\$ _____
				1222-2		CO		
				1222-2		NO <sub>2</sub>		
21	P-151	61 Ramillies Road	MSA	NMUX-100	96WA004		\$ _____	\$ _____
				200		CO		
				200		NO <sub>2</sub>		
				3610T		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
22	O-177	45A Maintenance Road	AMC	1A12	9065		\$ _____	\$ _____

Item No.	Build- ing	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			Analox	SA 1 R04 AC 22 N 98 5	AB009625	CO		
23	S-113	Market Garden Cres	AMC	1A22	9067		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1A22	9019			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1AVC	9071			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
24	O-166	30 Ortona	AMC	1022R	12298078		\$ _____	\$ _____
				1022R		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
			AMC	1022R	12295440			
				GenIR-R		R-124		







Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
27	A-176	90 Craftsman Road	AMC	1AVC-LVAC	14008		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
			AMC	1AVC-LVAC	14007			
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
28	O-143	37 Centurion Close	MSA	M-5300	93W01163 5		\$ _____	\$ _____
				H2 Senso		H		
				H2 Senso		H		
				H2 Senso		H		
				H2 Senso		H		
			AMC	1400	02-09003			
				GenIR-1		R-134A		
				GenIR-2		R-134A		
				GenIR-3		R-134A		
			Honeywell	301EMRP	23100619			
				301RFS		R407C		
				301RFS		R134A		
				301RFS		R407C		
				301RFS		R134A		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
29	O-111	247 Cambrai	AMC	1AVC Dsi-91A Dsi-91A	8059	Remote alarm for rm 129 CO NO <sub>2</sub>	\$ _____	\$ _____
			AMC	1AVC Dsi-91A Dsi-91A	8060	CO NO <sub>2</sub>		
			AMC	1AVC Dsi-91A Dsi-91A	10016	CO NO <sub>2</sub>		
30	O-97	164C Cambrai Road	AMC	1A12 297BA1	8078	CI	\$ _____	\$ _____
			AMC	1A1s-TX-X VT111F	10016	CO		
31	O-186	78A River Road	AMC	1A12-TX	14004		\$ _____	\$ _____

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				297BA1	14012	Cl		
32	H-17	26 Mitchell Rd	AMC	1A1T 3468	1A1207068	Flammables	\$ _____	\$ _____
33	H-18	60 Mitchell Road	MSA	TGMB-EMS	133305-15		\$ _____	\$ _____
				UNTGS		CO		
				UNTGS		CO		
				UNTGS		CO		
				UNTGS		NO <sub>2</sub>		
				UNTGS		NO <sub>2</sub>		
				UNTGS		NO <sub>2</sub>		
				UNTGS		CO		
				UNTGS		NO <sub>2</sub>		
34	CFAD 228	11 Fifth Ave	AMC	1AVC	90073		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
35	E-180	184 River Road	AMC	1A12-TX-X	1208077		\$ _____	\$ _____
				297BA1		Cl		
36	E-186		CET	SCS-8072CO/NO2 1222	D9802A941		\$ _____	\$ _____
			AMC			CO		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
				1222		NO <sub>2</sub>		
37	O-155	53 Centurion Close	AMC	1AVC	9075		\$ _____	\$ _____
				Dsi-91A		CO		
				Dsi-91A		NO <sub>2</sub>		
38	T-118	122 Ramillies Road	AMC	1A22-TT	12010		\$ _____	\$ _____
				310e		CO <sub>2</sub>		
				310e		CO <sub>2</sub>		
39	S-160	38 Market Garden	Wallace & Tiernan	ACUTEK 35	8506-0F		\$ _____	\$ _____
				ACUTEK 35		Cl		
			AMC	1ACO	10046	CO		
40	T-157	Atlantic Road	Honeywell	Vulcain 301C	XCLEAB005 2		\$ _____	\$ _____
				201T		CO		
				201T		NO <sub>2</sub>		
41	T-148	122A Ramillies Road	AMC	1A12-TX	12012		\$ _____	\$ _____
				310e		CO		

Item No.	Building	Location	Equipment	Model	Serial	Gas Detected	Firm Price for Option Year 3	Firm Price for Option Year 4
42	T-126	100 Ramillies Road	AMC	<i>Transmitters Only</i>			\$ _____	\$ _____
				2751		CO		
				2751		CO		
				2751		CO		
				2751		CO		
			AMC	1022-D2	12200006			
						CO		
						CO		
						CO		
						CO		
						CO		
			AMC	1022	4042			
				3618		C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>		
43	S-161	40 Market Garden Cres	AMC	1ACO	10047	CO	\$ _____	\$ _____
				Sensor on board				

**3B) Task Authorized Requirement for Repair Service (On an “As and When Requested Basis”) – For Option Year 3 and 4**

**1.7 Service Calls (including emergency calls)**

When authorized by the Project Authority (PA) or other authorized personnel, must include one (1) hour of on-site productive labour, travel expenses and other overhead costs. If the service call exceeds one (1) day, no additional Service Call rates will apply. Service Call charge will not apply if the Contractor is already on-site for other work.

Item	Description	Tradesman	Helper
1	<b>During regular working hours</b> (Monday to Friday, 07:30 to 1600)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
2	<b>Outside regular working hours</b> (Monday to Saturday)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
3	<b>Sunday and Statutory Holidays</b>	\$ _____ /call	\$ _____ /call

**1.8 Labour ( Labour only in addition to article 2.1)**

Item	Description	Tradesman	Helper
1	<b>During regular working hours</b> (Monday to Friday, 07:30 to 1600)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
2	<b>Outside regular working hours</b> (Monday to Saturday)	\$ _____ /call	\$ _____ /call
3	<b>Sunday and Statutory Holidays</b>	\$ _____ /call	\$ _____ /call

**3C) Material and Replacement Parts – For Option Year 3 and 4**

Parts supplied by the Contractor (other than free issue) will be priced at the Contractor's laid down cost plus a mark-up of \_\_\_\_\_ %.

**1.9 Laid Down Cost-Mark-up**

For the purpose of this solicitation and any subsequent Contract, “Laid Down Cost” shall be defined as: The cost incurred by the supplier to acquire a specific product or service to the government, exclusive of the Goods and Services and/or Harmonized Sales Tax. The Mark-up includes applicable purchasing expense (less trade discounts), internal handling and general administrative expenses plus profit.



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W0113-14-0049

Security Classification / Classification de sécurité  
Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine National Defence	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Real Property Operations Detachment (Borden)	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Toxic Gas Monitoring Service Contract. All labour, transport & materials to install, maintain, inspect, calibrate, repair or replace toxic gas monitoring equipment located at CFB Borden, Ontario.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
Unclassified

Canada



**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No / Non  Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:  
Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? *Unscreened pers. may only access public reception zones*  No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No / Non  Yes / Oui



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W0113-14-0049

Security Classification / Classification de sécurité

Unclassified

PART C (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Summary chart table with columns for Category, PROTECTED, CLASSIFIED, NATO, and COMSEC. Rows include Information/Assets, IT Media, and IT Link.

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? [X] No / Non [ ] Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? [X] No / Non [ ] Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

RECEIVED

MAR 13 2015

Contract Number / Numéro du contrat

WD113-14-0049

Security Classification / Classification de sécurité  
Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Capt. J.C Marsh		Title - Titre Dep/Dat OC RP Ops Det (Borden)	Signature <i>J.C Marsh</i>
Telephone No. - N° de téléphone 705-424-1200 ext 7246	Facsimile No. - N° de télécopieur 705-423-2367	E-mail address - Adresse courriel Jeremy.Marsh@forces.gc.ca	Date 04/03/2015
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Sasa Medjovic - DDCO - Industrial Security Senior Security Analyst Tel: 613-996-0286 E-mail: sasa.medjovic@forces.gc.ca		Title - Titre	Signature <i>Sasa Medjovic</i>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date 2015-03-13
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Erin O'Neill		Title - Titre Contract Security Officer	Signature Erin O'Neill
Telephone No. - N° de téléphone 613-957-1298	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel erin.oneill@pugsc-lpsga-gc.ca	Date Mar 20 2015